

# Extraits, copies

Il est possible de demander des copies ou des extraits d'actes (acte de naissance, décès, mariage...), selon des conditions.

## Français nés à l'étranger



Pour un extrait d'acte de naissance, un mariage, ou un décès de tous français (par filiation, naturalisation, réintégration ou déclaration) nés à l'étranger :

Ministère des Affaires étrangères

*Service Central de l'État Civil*

11 rue de la Maison Blanche

44941 NANTES Cedex 9

tél. : 02.51.77.30.30

## Français nés dans les départements ou territoires d'Outre-Mer



Pour un extrait d'acte de naissance, un mariage ou un décès de personnes nées dans les départements ou territoires d'Outre-Mer :

Ministère de l'Outre-Mer

*Service des dépôts des papiers publics des DOM-TOM*

27 rue Oudinot

75007 PARIS

tél. : 01.53.69.20.00

## Français



Pour tout acte, vous pouvez vous rendre dans la mairie où l'acte a été rédigé.